

Le président

Paris, le 4 novembre 2025

Monsieur le Président-directeur général,

Nous avons pris connaissance avec grand intérêt de la réponse publiée par TIAMAT, à la suite du bilan de la concertation préalable sur le projet de construction d'une « Gigafactory » de batteries sodium-ion à Boves, conformément à l'article R 121-24 du code de l'environnement.

Notre analyse a porté principalement sur la complétude des réponses apportées par TIAMAT au bilan des garantes au regard :

- des enseignements tirés de la concertation préalable ;
- des attentes et préoccupations exprimées par le public ;
- et des recommandations formulées dans le bilan des garantes.

Le présent courrier ne porte pas sur le projet lui-même mais sur la procédure de participation du public, la CNDP n'ayant pas vocation à se prononcer sur le fond des projets.

Nous constatons que le document que vous avez publié ne rend compte que partiellement des questions du public et ne répond que très partiellement à celles-ci. En effet, le document ne précise pas quelles suites seront données aux recommandations formulées par les garantes, concernant la poursuite de l'information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Par ailleurs, le format de présentation de la réponse est peu accessible pour la bonne information du public. Afin de faciliter la compréhension de votre prise en compte des résultats de la concertation, nous vous recommandons de compléter le document publié par le tableau des demandes de précisions et des recommandations, présent dans le bilan des garantes, en le remplissant avec des réponses précises.

Cette phase dans laquelle le porteur de projet présente les enseignements qu'il tire de la concertation est primordiale pour le public, cela permet à ce dernier de voir comment sa parole a été prise en considération par le porteur de projet. Elle a également son importance au vu de la procédure d'autorisation environnementale, qui reprend tous les éléments du dossier depuis la concertation préalable jusqu'à l'enquête publique.

Par ailleurs, je vous informe que le présent courrier sera rendu public sur le site de la CNDP et nous vous invitons à le publier sur le site de la concertation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président-directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

Marc PAPINUTTI

Monsieur Hervé BEUFFE,
Président-directeur-général
TIAMAT

Copie à :
Madame Joana JANIW et Madame Anne-Marie ROYAL, garantes CNDP